

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-17B

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (8) : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	8
Votes pour :	8
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	28 janvier 2020

Absents excusés : MIR Jean-Henri, M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2019-137 du 17 décembre dernier par laquelle le conseil communautaire a approuvé la cession du hangar de Grézian à la Commission Syndicale des IV Véziaux.

L'acte de cette transaction étant sous la forme administrative, et conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, le Président va recevoir et authentifier l'acte, et il doit lors de la signature de l'acte être représenté par un vice-président dans l'ordre de leur nomination.

Monsieur le Président propose de désigner Mme Maryse BEYRIE, 1^{ère} vice-Présidente, pour le représenter à la signature de cet acte administratif.

OBJET : Cession du hangar situé à Grézian : délégation de signature du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la désignation de Mme Beyrié, 1^{ère} Vice-Présidente, pour représenter le Président à la signature de l'acte administratif ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Segure
65240 ARREAU